

**Commission
des normes
du travail**

Québec 

Registre de communications de renseignements personnels

**Art. 67.3 Loi sur l'accès aux documents des organismes publics
et sur la protection des renseignements personnels**

Communications de renseignements personnels

Nature ou type de renseignements communiqués	Personne ou organisme receveur	Fin pour laquelle ces renseignements sont communiqués et indication, le cas échéant, d'une communication hors Québec	Raison justifiant la communication
Nom, prénom, date de naissance, sexe, numéro d'assurance sociale et dernière adresse connue du salarié	Régie de l'assurance maladie du Québec	Obtenir la mise à jour des adresses de salariés à qui des sommes d'argent sont dues après un recours exercé par la Commission et qui ne peuvent être retracés	Entente du 13 décembre 1984 approuvée le 19 juin 1985 par décret du gouvernement (D 1168-85) Communication à un organisme public au bénéfice de la personne concernée (art. 68)
Nom, prénom et numéros de téléphones du salarié	Jean Poitras et Frédéric Moisan Service de l'enseignement de la gestion des ressources humaines HEC Montréal	Réaliser une recherche auprès de salariés qui ont conclu une entente avec leur employeur à la suite du dépôt d'une plainte pour harcèlement psychologique afin d'améliorer les services de médiation de la Commission (automne 2009)	Communication nécessaire à l'exercice d'un contrat de service confié par la Commission (art. 67.2)

Nature ou type de renseignements communiqués	Personne ou organisme receveur	Fin pour laquelle ces renseignements sont communiqués et indication, le cas échéant, d'une communication hors Québec	Raison justifiant la communication
Nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, poste occupé, date d'embauche, taux du salaire horaire, nombre d'heures travaillées, pourboires déclarés et indemnité de jour férié du salarié	Jolicoeur et associés	Étude d'impacts (collaboration avec le ministère du Travail) (automne 2009)	Communication nécessaire à l'application d'une loi au Québec (art. 67) Communication nécessaire à l'exercice d'un contrat de service confié par la Commission (art. 67.2)
Nom, prénom, sexe, date de naissance, numéro d'assurance sociale, communauté culturelle, données sur la rémunération et l'emploi, données sur le compte bancaire	Secrétariat du Conseil du trésor (Système automatisé de gestion de l'information sur le personnel - SAGIP)	Gestion des ressources humaines du gouvernement	Communication nécessaire à l'application d'une convention collective, d'un décret, d'un arrêté, d'une directive ou d'un règlement qui établissent des conditions de travail (art. 67.1)
Nom, prénom, date de naissance, numéro d'assurance sociale, données sur la rémunération, l'emploi et les protections d'assurance	Centre de services partagés du Québec	Gestion des ressources humaines de la Commission (traitement de la paie et des avantages sociaux)	Communication nécessaire à l'application d'une convention collective, d'un décret, d'un arrêté, d'une directive ou d'un règlement qui établissent des conditions de travail (art. 67.1)
Nom, prénom, numéro d'assurance sociale, date de naissance, rapport ou certificat médical	Secrétariat du Conseil du trésor Direction des relations professionnelles Services des assurances	Gestion des ressources humaines de la Commission (absence pour maladie)	Communication nécessaire à l'application d'une convention collective, d'un décret, d'un arrêté, d'une directive ou d'un règlement qui établissent des conditions de travail (art. 67.1)

Nature ou type de renseignements communiqués	Personne ou organisme receveur	Fin pour laquelle ces renseignements sont communiqués et indication, le cas échéant, d'une communication hors Québec	Raison justifiant la communication
Nom, prénom, numéro d'assurance sociale, date de naissance, données sur l'emploi, certificat médical	Secrétariat du Conseil du trésor, Commission de la santé et de la sécurité du travail, Régie des rentes du Québec, Société de l'assurance-automobile du Québec, assureur	Gestion des ressources humaines de la Commission (accident de travail et invalidité)	Communication nécessaire à l'application d'une convention collective, d'un décret, d'un arrêté, d'une directive ou d'un règlement qui établissent des conditions de travail (art. 67.1) Communication nécessaire à l'application d'une loi au Québec (art. 67)
Nom, prénom, numéro d'assurance sociale, données sur l'emploi et le motif du grief	Syndicat de la fonction publique du Québec, Syndicat des professionnelles et professionnels du Gouvernement du Québec, Secrétariat du Conseil du trésor, Commission des relations du travail Commission de la santé et de la sécurité du travail, Commission de la fonction publique, Commission des droits de la personne	Gestion des ressources humaines de la Commission (traitement des griefs)	Communication nécessaire à l'application d'une convention collective, d'un décret, d'un arrêté, d'une directive ou d'un règlement qui établissent des conditions de travail (art. 67.1) Communication nécessaire à l'application d'une loi au Québec (art. 67)
Nom, prénom, adresse, numéro d'assurance sociale, données sur la rémunération, l'emploi et le motif justifiant l'arrêt de travail	Ressources humaines et développement des compétences Canada	Gestion des ressources humaines de la Commission (arrêt de travail sans rémunération de plus de 7 jours consécutifs) Communication à l'extérieur du Québec (Nouveau-Brunswick)	Communication nécessaire à l'application d'une loi au Québec (art. 67)
Nom, prénom, adresse, numéro d'assurance sociale	Revenu Québec	Déclaration obligatoire en matière contractuelle (relevé 27)	Communication nécessaire à l'application d'une loi au Québec (art. 67)